

l'écho de l'Argentonne



Coordonnées de la mairie

La Mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours de la semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h



La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-Martin
Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message, nous vous rappellerons)

Fax : 05 45 98 21 08

Adresse e-mail de la commune :
rioux-martin@orange.fr

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous.

Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil (actes d'état civil, copie des actes, mariages), des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet : www.rioux-martin.monclocher.com

■ sommaire

Coordonnées de la mairie	p. 2
État civil	p. 2
Le mot du maire	p. 3
Urbanisme 2018.	p. 4
Élections	p. 4
Recensement de la population en 2019	p. 5
Travaux et projet communaux	p. 6
La vie communale	p. 9
La vie associative.	p. 11
Informations diverses	p. 14

ÉTAT CIVIL 2018

Mariages

- Nicolas DEON et Céline FAURE, domiciliés aux Écos-sais du Bourg, le 17 février 2018.
- Thomas HEDGES et Carmen FROST, domiciliés à la Brijonnerie, le 14 septembre 2018.

Décès

- M. Jean-Paul MAÏS, domicilié Bois Guichard, le 13 février 2018 à Saint-Michel (16).

- Mme Fabienne SUBILLAUD, domiciliée le Bourg, le 8 mars 2018 à Berneuil (16).
- Mme Marie-Thérèse ROBERT, domiciliée au Maine Marreau, le 1^{er} avril 2018 à Boscammant (17).
- Mme Solange MAÏS, domiciliée le Bourg, le 9 juin 2018 à Berneuil (16).
- Mme Marie-Reine, Yanique BODET, domiciliée à Sauvignac (16), le 6 juillet 2018 à Rioux-Martin.
- Mme Marie Josèphe, Micheline, née FOUCAUD, domiciliée le Bourg, le 4 novembre 2018 à Chalais (16).

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chères Rioux-Martinoises, chers Rioux-Martinois, chers amis,

C'est de nouveau avec plaisir que je vous propose cette nouvelle édition de notre journal communal *L'Écho de l'Argentonne*.

Tout d'abord, je remercie les adjoints, les élus, les secrétaires, les associations et les personnes participant chaque jour au dynamisme de Rioux-Martin. Je n'oublie pas les services de secours, la gendarmerie, les pompiers et les différents établissements publics qui sont présents au quotidien dans l'urgence ou dans nos projets.

Pour la cinquième année, je vais, à travers quelques mots, vous parler de notre commune, de notre territoire et de ses évolutions, enfin nous en viendrons aux vœux.

L'année 2018 a encore été une année mouvementée sur plusieurs points : le plan « Vigipirate » est malheureusement toujours actif depuis 2015, après les attentats de *Charlie Hebdo* ; les réformes des collectivités continuent au détriment des petites collectivités rurales ; les services publics diminuent ; pour une partie de la société il y a difficulté à boucler les fins de mois. Beaucoup de ces sujets participent actuellement aux mouvements sociaux teintés de jaune ! L'ensemble de ces événements rendent l'engagement public d'autant plus compliqué au fil des années.

Je souhaite réellement que la situation s'améliore dans cette période particulièrement difficile pour beaucoup de monde. Cependant, je pense que nous devons tous mettre notre intelligence et notre énergie à construire un avenir meilleur, porteur de liberté, d'égalité et de fraternité mais aussi de joie de vivre et de sérénité, objectif que je crois possible et pour lequel j'é mets mes vœux les plus forts.

Dans cet état d'esprit, la commune continue à organiser ou à participer à différentes actions et manifestations, à accompagner ses associations communales et à mettre en œuvre et finaliser des projets prévus en début de mandat. Le projet ambitieux de création, restauration et de mise aux normes de toutes les pistes de « Défense Forestière Contre les Incendies » (DFCI) s'est achevé en fin d'année pour un total de plus 8,4 km de pistes et la création de deux places de dépôts de bois sécurisées.

Le projet de l'aménagement du bourg arrivera à sa phase opérationnelle au cours du 1^{er} semestre, il a pour objectif de finaliser le projet global d'embellissements et de sécurisation du bourg, tout en effaçant les réseaux aériens existants et en changeant les vieilles canalisations d'eau de certaines rues.

La numérotation des maisons et la nomination des rues de Rioux-Martin seront achevées au début de l'année 2018 avec la pose des panneaux de rue. Cet automne, après un travail préalable avec les services de la poste, il vous a été donné une nouvelle adresse, ainsi que la liste des démarches et les administrations à contacter pour actualiser votre adresse. Les numéros de boîte aux lettres ont tous été posés.



Un des enjeux majeurs et stratégiques en discussion début 2018 a été la couverture du territoire par le Très haut Débit. C'était pour moi une priorité pour notre territoire rural.

Comme vous le savez, votre conseil municipal a décidé de participer financièrement à la pose de la fibre optique. Rioux-Martin participera à hauteur de 1 100 € par an sur 30 ans pour que chaque habitation puisse être desservie par le Très Haut Débit. Nous pouvons déjà constater que les premiers travaux sont en cours dans le Sud Charente. Il faudra, malgré tout, attendre la fin de l'année 2020 avant que l'intégralité de la commune

soit desservie.

Avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les premières communautés de communes ont été contraintes à la fusion en 2014 avec toutes les communes indépendantes. Peu de temps après, comme d'autres collectivités, nous avons supporté l'obligation d'une deuxième fusion, en 2017 (CDC d'Horte et Lavalette)

Cette nouvelle « grande communauté de communes », née dans la précipitation, sous pression idéologique de l'État et sans anticipation, a aggloméré les compétences exercées par les CDC regroupées sans avoir pris le temps de les rationaliser et de mesurer les conséquences pour notre territoire.

Les promesses de dotations supplémentaires n'ont pas perduré, bien au contraire. Ces baisses de financement de l'État mettent en grande difficulté les finances et les actions de notre CDC LTD avec moins 800 000 € de dotations annuelles.

À la création des premières communautés de communes à partir de 1994, chacune avait un fonctionnement différent qui perdure encore aujourd'hui ; ainsi certaines compétences ne sont pas financées par certaines communes, alors que les autres versent une Attribution de Compensation pour le même service pour le contribuable.

Aujourd'hui, alors que les dotations d'État se réduisent partout, des tensions et incompréhensions se développent et perturbent le fonctionnement et la prise de décision au sein du conseil communautaire. Il est urgent et vital de revoir les compétences exercées par la CDC LTD qui, aujourd'hui trop nombreuses, l'asphyxient et vident de leur contenu les communes.

Le conseil communautaire se doit de rétablir plus d'équité entre toutes ses communes.

Après débats, ce début d'année 2019 devrait poser définitivement de nouvelles bases sur les compétences exercées et un financement clair et équitable de la communauté de communes par toutes les communes.

Pour finir, je vous adresse à tous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères et les meilleurs pour 2019.

Le Maire de Rioux-Martin,
Gaël PANNETIER

Urbanisme 2018

Les demandes d'urbanisme sur la commune de Rioux-Martin (déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme) repartent à la hausse encore cette année.

En 2018 nous avons recensé 29 demandes, contre 22 en 2017, 13 en 2016, 21 en 2015.

Déclarations préalables

Il y a eu 7 demandes pour l'année 2018 (contre 3 demandes en 2017):

- deux pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,
- deux pour des abris de jardin,
- une pour l'effacement des réseaux dans le bourg,
- une pour la construction d'une clôture,
- une pour le remplacement de menuiseries extérieures.

Permis de construire

À noter: le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Il y a eu 3 demandes pour l'année 2018 (comme en 2017):

- une pour la rénovation et l'extension d'une maison d'habitation,
- une pour un garage,
- une pour la rénovation d'une grange en garage.



Certificat d'urbanisme

Il y a eu 19 demandes pour l'année 2018 (contre 16 demandes en 2017):

- 11 CU informatifs, lors des ventes,
- 8 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle.

Autorisations de travaux dans un périmètre protégé

Le monument historique présent sur notre commune (l'église classée de la Sainte Trinité) définit un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir. Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les deux cimetières de Rioux-Martin étant situés dans le périmètre de l'église, **tous travaux dans leurs enceintes: murs, création et restauration des concessions, sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.** Le formulaire est disponible en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

Élections



Réforme de la gestion des listes électorales et création du répertoire électoral unique (REU)

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'INSEE. Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre: actuellement, passé cette date et sauf cas particuliers, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque

scrutin, fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédent le scrutin.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment:

- Elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrits sur la liste électorale de la commune,
- Pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste consulaire et sur la liste électorale de la commune.

Pour les services communaux et consulaires, cette loi introduit plusieurs changements importants:

- Les demandes d'inscription dépo-

sées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année,

- La décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire avec contrôle a posteriori par une commission.

– L'INSEE applique dans le répertoire électoral les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Ces nouvelles modalités seront effectives au 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Dates et périodicité des élections politiques			
Élection	Date (ou année)	Durée du mandat	Dernières élections
Européennes	26 mai 2019	5 ans	25 mai 2014
Municipales	2020	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales	2021	6 ans	22 et 29 mars 2015
Régionales	2021	6 ans	6 et 13 décembre 2015
Présidentielle	2022	5 ans	23 avril et 7 mai 2017
Législatives	2022	5 ans	11 et 18 juin 2017

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. Les prochaines élections sénatoriales auront lieu en 2020.

Recensement de la population en 2019

Une opération de recensement se déroulera à Rioux-Martin auprès de la totalité de la population du 17 janvier au 16 février 2019.

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme déjà 4,9 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la commune se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Pour la commune de Rioux-Martin c'est **Mlle Déborah FAURE** (photo ci-contre), accompagnatrice socioprofessionnelle à mi-temps à PASS Sud Charente, qui effectuera le recensement.



Elle vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. **Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles.**

Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir, qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours. Remplissez lisiblement les questionnaires, l'agent recenseur peut vous aider si vous le souhaitez. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Annick MOREAU – Coordonnatrice du recensement de la population au 05 45 98 19 04, rioux-martin@orange.fr

Site officiel de l'INSEE « Le recensement et moi » : <http://www.le-recensement-et-moi.fr>

Voirie

Travaux de voirie FDAC 2018

Les travaux de voirie, dans le cadre des travaux FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) en 2018 avec la CDC Tude et Dronne, ont été réalisés en septembre 2018 par l'entreprise SCOTPA. Nous disposons d'une enveloppe annuelle de 16 873,72 € TTC.

Travaux réalisés :

– VC n° 202 – suite du chemin de la Croix de Renon : point à temps et bicouche général sur la suite du chemin traité en 2017,

– VC n° 4 – Mélac : 3 tronçons très dégradés ont été comme prévu empierrés puis revêtus d'un bicouche pré-gravillonné (45 ml, 125 ml et 65 ml). Un gros point à temps a ensuite été fait jusqu'au maximum de l'enveloppe de Rioux-Martin (photo).

Les travaux voirie 2019 seront définis par la commission voirie prochainement.



Autres travaux de voirie

La commission voirie est une commission active, elle a un œil attentif sur l'ensemble de la voirie communale et fait des choix chaque année de travaux dans un budget qui s'élève à 8 085 € pour l'année 2018, malgré les contraintes de baisse de dotations de l'Etat : curage, dérasement des chemins blancs, broyage des accotements, élagage, réalisés par des entreprises de travaux publics.

Les interventions manuelles sont réalisées par le chantier d'insertion PASS Sud Charente (accotements dans le bourg, élagage, nettoyage des virages dangereux...).

L'entreprise Naudin TP effectue 3 passages par an pour l'entretien des banquettes, talus et fossés des voies et chemins communaux.

Aménagement sécuritaire des entrées et du centre du bourg, 2^e séquence

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 11 décembre 2018, a validé l'ensemble du projet, transmis par notre maître d'œuvre (GST - ERI Sud-Ouest), suite à une dernière réunion de la commission voirie le 29/11/2018, qui comprend les travaux suivants, et notamment la création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales au centre de la chaussée de la RD 20, non prévu dans l'avant-projet et donc non financé :

✓ **Halte aux randonneurs** : création d'un plateau surélevé, avec une largeur de chaussée maintenue à 6 m + tapis enrobé. Le revêtement de la chaussée sera traité en pavés résine de forme et de matière similaire aux pavés existants sur l'entrée de la place aux randonneurs. Coût prévisionnel : 38 141,40 € TTC.

✓ **Entrée Nord sur la RD n° 20** : porte d'entrée, reprenant l'aménagement de l'entrée Sud, complétée par l'implantation de massifs paysagers ponctuels. Coût prévisionnel : 72 708,60 € TTC.

✓ **Entrée direction Médillac sur la RD n° 462** : comme l'entrée Nord. Coût prévisionnel : 6 616,80 € TTC.

✓ **RD n° 20** : traitement des bords de chaussée avec des caniveaux sur la longueur de la traverse, création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales au centre de la chaussée et réfection de la chaussée en enrobé. Coût prévisionnel 168 256,20 € TTC.

✓ **VC n° 6** : traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux (non chiffré). Coût prévisionnel 84 242,40 € TTC.

✓ **VC n° 110** : traitement des surfaces, réfection des accotements et effacement des réseaux (non chiffré). Coût prévisionnel 44 006,40 € TTC.

✓ **Place de l'église** : aménagement de la place de l'église : traitement qualitatif de la chaussée, reprise de l'escalier et intégration de la circulation des personnes à mobilité réduite. Coût prévisionnel 88 280,40 € TTC.

✓ **Généralités** : installation et signalisation du chantier. Coût prévisionnel 10 440 € TTC.

Soit un total pour l'ensemble de cette 2^e tranche s'élevant à 427 243,50 € HT (512 692,20 € TTC). Les montants définitifs des travaux seront connus après la consultation des entreprises.

Aujourd'hui le plan de financement est donc établi comme suit (nous sommes dans l'attente d'une dernière subvention, demandée le 17/01/2019 dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local) :

PLAN DE FINANCEMENT

Organismes et origine	Postes subventionnables HT	% des dépenses subventionnables acquises ou escomptées	Montant HT acquis ou escomptés
État / DETR 2017 aménagement de bourg	Projet global, sans le goudronnage de la RD n° 20 et de l'entrée nord 341 363,50 € HT	31 %	105 822,69 € Subventions acquises, arrêté du 22/06/2017
État/DSIL 2019	Projet global sans le tapis enrobé sur la RD 20 384 365 € HT	15 %	57 654,75 € demandés le 17/01/2019
Conseil Départemental 16, schéma du bâti	Place de l'église 63 605 € HT	77,67 %	49 400 € relevé de proposition du 27/03/2018
Conseil Départemental 16, fonds de concours voirie	Bande de roulement de la RD n° 20 + entrée Nord en enrobé 37 290 €	61,95 %	23 100 € Relevé de proposition du 27/03/2018
Réserve parlementaire / Nicole BONNEFOY	Projet global, sans le goudronnage de la RD n° 20 et de l'entrée Nord 341 363,50 € HT	2,93 %	10 000 € notification d'attribution du 01/08/2017
Autofinancement Rioux-Martin (fonds propres ou emprunt pour partie)	Projet global 427 243,50 € HT	42,43 %	181 266,06 €
TOTAUX	Subventions escomptées 245 977,44 € : 57,57 %	100 %	427 243,50 €

La tranche 2 des travaux peut être lancée. Il reste quelques points du projet à valider avant rédaction du MAPA, la consultation des entreprises début 2019 et les travaux dans le 1^{er} semestre 2019.

En fonction des montants des travaux, suite à la consultation des entreprises, un emprunt à court terme pourra être souscrit par la commune, afin de faire l'avance de trésorerie et de recevoir les subventions attendues.

Finalisation de la restauration des pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

En début de mandat, nous avons pour objectif de restaurer l'intégralité des pistes de défenses des forêts contre les incendies (DFCI) et d'en créer une nouvelle au lieu-dit « le Retouble ».

La forêt est un élément important de la commune, elle couvre près de 50 % du territoire communal.

Ces travaux ont pour objectif de valoriser et de sécuriser le massif forestier qui fait partie des richesses de la commune. Ces pistes servent à la fois de barrières naturelles contre la propagation des incendies, de voie d'accès aux services de secours et de pistes de desserte pour l'exploitation forestière. Mais elles sont aussi utilisées par les nombreux randonneurs à pied, à VTT, à cheval et par les chasseurs.

Entre 2015 et 2016, ce sont 5,4 km de pistes qui ont été traités pour un coût de 84 000 € TTC (tranche 1).

En 2018, la piste existante de la « Motte à Pinier » a été restaurée, une place de dépôt pour le bois Chez Birot et la piste du Réouble ont été créées (tranches 2 et 3). Comme pour les travaux de la tranche 1, la piste créée et

les pistes restaurées sont fermées à toute circulation pendant au moins un an.

Montant de ces travaux: 62 150 € TTC (maîtrise d'œuvre, travaux réalisés par l'entreprise Dupuy, barrières, signalétique...) subventionnés à hauteur de 80 % par l'Europe et l'Etat.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de la Charente, l'ASA des Belettes et l'Association pour la mise en valeur de la forêt du Sud Charente, sous la maîtrise d'œuvre de la coopérative forestière « Alliance forêts et bois ».

Je souhaiterais rappeler que cet investissement représente un coût important, qui doit être pérennisé. Par conséquent, je veux insister sur le fait que les pistes ont une vocation avant tout forestière et que, par mauvais temps, il faut que les véhicules motorisés les utilisent avec modération et bon sens.

L'objectif que nous nous étions fixé en 2014 est donc totalement réalisé.



Numérotation des maisons et nomination des rues

En septembre 2018, chaque administré a reçu sa nouvelle adresse, ainsi que la liste des démarches et les administrations à contacter pour le changement d'adresse.

La commune prend en charge la fourniture et la pose des plaques de numérotation des maisons, en vous associant à cette démarche. Nous pourrions vous assister dans toutes les démarches liées à ce change-

ment adresse, afin qu'elles soient les plus simples pour vous.

Les agents du chantier d'insertion PASS Sud Charente sont en train de finaliser la pose des numéros (sur les boîtes aux lettres ou sur les maisons). Si vous n'avez toujours pas votre numéro de maison posé, vous pouvez contacter la mairie. Les plaques des rues seront installées prochainement.

“ Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Depuis l'application du RGPD au 25.5.2018, nous devons être capables de démontrer à la CNIL les mesures prises pour prendre grand soin des données que nous ont confiées les citoyens et usagers de notre service public.

Nous devons également pouvoir communiquer le nom de notre délégué à la protection des données (DPO) avant le 31.12.2018. La démarche concerne les supports papiers et numériques.

L'ATD (Agence Technique Départementale), après une expérimentation auprès de 12 collectivités et avec l'appui méthodologique d'un expert, peut jouer le rôle de DPO. Coût de cette prestation: 300 € / an sur 3 ans, durée nécessaire pour cette mise en conformité au RGPD.

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 11 décembre 2018 a décidé de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « Accompagnement à la mise en œuvre du RGPD » incluant notamment:

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO),
- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD: l'inventaire des traitements de



l'organisation, l'identification des données personnelles traitées, la réalisation d'études d'impact sur la vie privée, la proposition d'un plan d'action et la rédaction des registres de traitements,

- La sensibilisation des élus et des agents, le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique,
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.

L'ATD16, a été désigné en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité de RIOUX-MARTIN.

Plus d'information sur la démarche :

<https://www.cnil.fr/fr/RGPD-quel-impact-pour-les-collectivites-territoriales>

“ Syndicat mixte ouvert CHARENTE NUMÉRIQUE

L'aménagement numérique de la Charente, amorcé par l'action du Conseil Départemental, a pris une nouvelle dimension depuis la création, fin 2016, du syndicat mixte ouvert Charente numérique, dédié à cette thématique. Les membres fondateurs du syndicat s'associent en vue d'une maîtrise de l'aménagement numérique du territoire charentais par les acteurs locaux.

Conformément à ses statuts, les compétences de Charente Numérique sont le déploiement d'un réseau très haut débit de plus de 100 000 prises sur la zone d'initiative publique, ce qui constitue sa raison d'être première et la plus importante de ses activités, le déploiement d'un réseau radio et le financement de kits de réception satellite, l'amélioration de la couverture mobile sur le département de la Charente et l'élaboration et la mise à jour du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique.

Charente Numérique a mis en ligne son site Web destiné aux administrés de Charente:

www.charente-numerique.fr

Celui-ci a pour vocation de présenter le plus simplement possible le projet, et de répondre à la question que se posent toutes les Charentaises et tous les Charentais: quand aurai-je la fibre?

Comme vous le savez, votre conseil municipal, conscient de cette priorité pour notre territoire rural, a décidé de participer financièrement à la pose de la fibre optique.

Rioux-Martin participera à hauteur de 1100 € par an sur 30 ans pour que chaque habitation puisse être desservie par le Très Haut Débit.

Nous pouvons déjà constater que les premiers travaux sont en cours dans le Sud Charente. Il faudra, malgré tout, attendre la fin de l'année 2020 avant que l'intégralité de la commune soit desservie.



Manifestations organisées par la municipalité

“ Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Comme chaque année la commune de Rioux-Martin a organisé deux cérémonies commémoratives en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945 et du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 (photo ci-dessous). Lors de cette dernière cérémonie, les hymnes nationaux français et anglais ont accompagné le dépôt de la gerbe. Ces cérémonies ont eu lieu au monument aux morts de la commune, sur la place de l'église. Une gerbe de fleurs a été déposée sur le monument en hommage aux «morts pour la France» de Rioux-Martin. Un vin d'honneur a été ensuite offert à la salle des fêtes.



“ Repas de l'amitié et Noël des enfants – dimanche 16 décembre 2018

Une soixantaine de convives se sont réunis le dimanche 16 décembre pour partager le repas de l'amitié, dans la salle des fêtes de Rioux-Martin, décorée avec goût par Bruno Demptos, adjoint. Ce repas, offert aux personnes de plus de 60 ans, aux employés communaux et aux élus, était également ouvert à tous les habitants de la commune, contre une participation financière. C'est l'occasion de créer du lien entre les nouveaux venus, de rencontrer les élus et de passer un moment convivial. Comme les années précédentes, c'est M. Godinaud, traiteur à Lapouyade (Gironde), qui a concocté ce menu de fête: champagne et petits fours, velouté de potiron et

son nuage de crème, tartare de saint-jacques, salpicon de petits légumes, lit de roquette et gambas, suprême de pintadeau au basilic, pommes sarladaises, salade, plateau de fromages, cabosse chocolat noisette et sa crème vanillée, café.

Cette joyeuse après-midi s'est poursuivie avec le Noël des enfants de la commune, permettant ainsi la réunion de toutes les générations de Rioux-Martin.

Comme les années précédentes, le Père Noël est arrivé à Rioux-Martin en calèche, avec l'association ATRAIT et son poney fjord. Mystère a amené le Père Noël et a promené les enfants autour de la Mairie, en attendant l'heure tant attendue de la distribution des cadeaux au pied du sapin communal. Les enfants ont ensuite accompagné le Père Noël dans la salle des fêtes pour la traditionnelle distribution des cadeaux. L'après-midi s'est conclue par un goûter autour du beau sapin, offert à toutes les personnes présentes. La municipalité a également offert quelques gourmandises aux personnes de plus de 80 ans, qui n'ont pas pu venir partager le repas de fin d'année.



“ Les vœux du maire et la galette des Rois samedi 5 janvier 2019

Le discours de Gaël Pannetier, maire de Rioux-Martin, pour les vœux 2019 et la présentation des projets communaux, a été suivi par le traditionnel partage de la galette des Rois, offerte par la municipalité à tous les habitants de la commune. Près de cinquante personnes étaient présentes pour ce moment convivial.



Programme des animations organisées par la municipalité

✓ **La chasse aux œufs** sera certainement de nouveau organisée, pour les enfants de la commune, autour du lundi de Pâques 2019.

✓ La municipalité de Rioux-Martin, en lien avec les associations communales, souhaite organiser une nouvelle édition du **repas de village autour du four à pain** qui se trouve sous le préau, dans les jardins de la Mairie.

La date pour cette 7^e édition n'a pas encore été fixée, certainement entre mai et juin 2019. Une surprise vous attendra !

✓ **Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918** au monument aux morts.

✓ **Fêtes de fin d'année** : repas des aînés et Noël des enfants de la commune, 15 décembre 2019.

Vous serez informés de ces manifestations par courrier et par email. Si vous souhaitez recevoir les informations communales par email, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse email. Elle restera bien sûr confidentielle.

Les manifestations communales sont également diffusées sur le site internet de la commune.

Autres manifestations

“ La ronde des crèches

Comme les années précédentes, la commune de Rioux-Martin, grâce à Yves-Michel Foucaud, a participé à la Ronde des crèches. Une crèche a été créée dans l'église de Rioux-Martin, accompagnée de nombreux santons provençaux. Elle est restée visible durant les fêtes de fin d'année et a fait partie du circuit de la ronde des crèches, organisé par les associations Anim's et Sauvegarde du Patrimoine de Chalais.

La ronde des crèches 2018, dans le pays de Chalais, a été organisée les dimanches 9 et 17 décembre. Seize crèches ont été réalisées dans 14 églises, dont celle de Rioux-Martin, et dans 2 chapelles dont celle du château de Chalais, qui a clôturé le circuit avec le partage de la galette.

Toutes ces crèches sont de style différent : traditionnel, bucolique ou de style ancien comme au château et ont été réalisées par des personnes individuelles, des enfants ou la communauté paroissiale.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette édition 2018.



Un Autre Regard en Argentonne



Nos amis d'Arpeggione ont présenté à leur fidèle public de Rioux-Martin un concert d'une qualité qui ne se dément pas au fil des années.

Leur chef d'orchestre, Florence Cattaneo, a quitté le groupe à l'occasion de cette représentation, nous la remercions pour tout ce qu'elle nous a apporté.



Nous accueillerons avec autant d'enthousiasme son successeur, Mr Ryair.

La journée s'est terminée par le pot de l'amitié, servi sur le parvis de l'église, une occasion pour le public d'échanger avec les musiciens, et pour tout le monde, de ce rendez-vous en 2019.

Toute l'équipe d'Un Autre Regard vous souhaite une bonne et heureuse année et vous donne rendez-vous le 1^{er} mai pour notre traditionnel Brin d'Aillet.

L'association ATRAIT

■ Organisation de la finale départementale de TREC montée de la Charente le 14 octobre 2018

Le dimanche 14 octobre 2018, avec l'aide du Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente, de la municipalité et des associations locales suivantes : Un Autre Regard en Argentonne et PASS Sud Charente, ATRAIT a organisé une nouvelle compétition de TREC monté. Cette épreuve était la finale du challenge départemental 2017-2018 de la Charente, épreuve de niveau club élite. Initialement prévue le 24 juin 2018, cette épreuve a été décalée en octobre en raison d'une épidémie équine très virale en France et en Charente, début 2018. 2 cavaliers individuels et 7 équipes de 3 à 4 cavaliers (dont 1 équipe de l'ATRAIT, photo ci-dessus), sont venus de tout le département et des départements voisins (86 et 33) pour s'affronter sur notre terrain.



Programme de la journée

- ✓ Dès 8 h du matin: salle des cartes pour recopier le parcours,
- ✓ A suivre: POR: parcours d'orientation et de régularité, 18 km sur les chemins de Rioux-Martin et de La Genétouze. Circuit exigeant car peu d'équipes sont arrivées sans faute.
- ✓ Au retour du POR les cavaliers avaient rendez-vous dans un des prés de la Mairie pour l'épreuve des allures.
- ✓ Midi: restauration dans la salle des fêtes, préparation du repas et service réalisé par les bénévoles d'Un Autre Regard et d'ATRAIT. Plus de 80 repas servis.
- ✓ L'après-midi, un PTV: parcours en terrain varié, composé de 14 obstacles, attendait les concurrents dans les prés derrière la Mairie: barrière, branches basses en main, maniabilité, troncs...
- ✓ Vers 18 h: remise des prix en présence de la présidente du CDTE 16 et du maire de Rioux-Martin (photo).

Plus de 50 bénévoles étaient nécessaires à l'organisation de cette journée: juges sur le terrain, sécurité, restauration, montage, démontage... ATRAIT remercie tous les bénévoles, les propriétaires qui ont autorisé le passage sur leurs parcelles, les commerçants pour les lots, la municipalité, les associations partenaires... Cette épreuve étant la finale du challenge, cavaliers et bénévoles étaient invités à se déguiser, rajoutant de la bonne humeur à cette compétition.

Rendez-vous l'année prochaine!



■ 2^e semestre 2018

Randonnées: l'ATRAIT a participé aux randonnées de Charmant à Cheval le 10 septembre. Les adhérents l'association randonnent souvent autour de Rioux-Martin.

Compétitions: Cette année encore l'ATRAIT a participé au challenge départemental de TREC monté de la Charente. 1 attelage a également participé au TREC attelé régional organisé en septembre à Charmant.

Autres: toujours participation aux manifestations locales : mariages, baptêmes, Noël...

■ Programme 2019

- ✓ Courant février : assemblée générale de l'association,
 - ✓ Printemps 2019 : organisation d'une randonnée attelée et montée dans le Sud Charente avec le Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente (CDTE 16)
 - ✓ Dimanche 19 mai 2019 : organisation d'une compétition de TREC monté de la Charente en partenariat avec le CDTE 16,
 - ✓ Participation aux manifestations communales (Noël des enfants de la commune, randonnée du Saint Hubert...) et locales (Fête d'Yviers, Charmant à cheval...) et à des compétitions officielles.
- Toujours poursuite de l'accueil des randonneurs équestres, randonnées, travail des chevaux de l'association, poursuite de l'amélioration de notre site...

Saint Hubert Club Chalaisien

■ Programme 2019

- ✓ 02/02/2019 : soirée entrecôte au local Saint-Hubert
- ✓ 06/04/2019 : soirée sanglier à la broche
- ✓ 30/04/2019 : loto à la salle des fêtes de Chalais,
- ✓ 18/05/2019 : journée pêche à la truite + soirée paella à Rioux-Martin
- ✓ 02/06/2019 : balade gourmande par étapes à la salle des fêtes de Saint-Avit
- ✓ 19/07/2019 : marche nocturne à Rioux-Martin
- ✓ 28/12/2019 : loto à la salle des fêtes de Chalais

ASA des Belettes

L'Association Syndicale Autorisée de gestion forestière des Belettes, présidée par M. Marc Roux, a été dissoute au 31 décembre 2018. Les adhérents remercient M. Marc Roux et Jean-Michel Mounier pour leur travail et leur dévouement auprès de l'ASA pendant plus de 30 ans. Une nouvelle association, l'Association Syndicale Libre de gestion forestière des Belettes, a été créée courant 2018. Les objectifs de l'association restent les mêmes. La présidence est assurée par M. Bernard Jallet, le secrétariat par M. Jean-Louis Mercadé et la trésorerie par Mme Nadine Gaillot.

Un plan simple de gestion, pour le massif forestier, géré par ASL, sera mis en place en 2019, avec l'aide du CRPF. Pour plus d'information, vous pouvez joindre la mairie.

Autres associations

“ Association pour la mise en valeur des forêts du Sud Charente

Vous accompagner dans la mise en valeur de vos bois



Association loi 1901 à but non lucratif fonctionnant grâce aux adhésions

Appui aux Associations Syndicales Forestières pour mieux gérer les parcelles.

Réunions forestières de terrain, bulletin d'information du CNPF, expérimentation...

Appui technique aux échanges amiables

05.45.98.39.87

(joignable lundi et jeudi)

asso.for16@orange.fr

Nos missions :



Pour nous contacter :



Accompagnement des propriétaires dans leur projet (*coupes, reboisement, entretiens...*).

Appui pour les demandes de subventions (*plantation, amélioration, entretien, pistes forestières, ...*).

Diagnostic et veille sanitaire (*maladies, insectes, dépérissements...*).

Appui aux projets de réaménagement foncier en forêt.

Permanence :

Lundi (9 h à 12 h)

2 bis, rue Jean Rémon
16210 CHALAIS

“ ADMR de Chalais 1^{er} réseau français des services à la personne



Notre gamme de services peut vous faciliter la vie. Conserver son autonomie pour les personnes accidentées, handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux.

Le service Prestataire ou le service Mandataire, Ménage – Entretien du linge – Courses – Préparation des repas – Aide et Accompagnement. Régal ADMR, livraison de repas. SOINS 16, service de soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées. Le service «Aide aux familles» pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement. N'hésitez pas à rencontrer les bénévoles, ils vous conseilleront et vous accompagneront dans vos démarches administratives. (50 % des coûts sont déductibles des impôts)

Permanences à Chalais 3 rue Pascaud Choqueur :
le lundi matin de 9 h à 12 h

Tél. 05 45 98 95 38 le jeudi matin de 9 h à 12 h

Tél. 06 78 83 52 10 (Président) le jeudi après-midi
de 14 h à 16 h 30 chalais@chalais.fede16.admr.org

L'association apporte un plus pour sortir les aînés de leur isolement.

• **L'ATELIER MEMOIRE**: Tous les 15 jours un groupe très studieux de 15 à 20 personnes se concentrent sur des exercices ludiques et plus compliqués. Une aide à domicile se charge du transport pour ceux qui ne peuvent se déplacer et les accompagne dans leurs recherches. Les efforts sont récompensés par un goûter.

• **L'ATELIER NUMERIQUE**: En collaboration avec le Centre Social, il va fonctionner jusqu'au mois de juin tous les 15 jours également. Pour les aînés les besoins d'utilisation des nouvelles technologies sont importants, l'évolution est très rapide et il ne faut pas que cette évolution les laisse au bord de la route. Le programme est établi pour que chacun progresse à son rythme.

• **L'APRÈS-MIDI RECREATIF**: L'animation a été confiée à la troupe «Phono-Laser», l'Association a fait un bon choix. Les chansons d'hier et d'aujourd'hui se sont enchaînées sans temps mort, souvent les airs très connus étaient chantés dans la salle. Maryvone a su faire participer le public avec «La tactique du gendarme» et a su faire rire déguisée en «bonne du curé». Mélody, Géria, Séréna, Bruno ont enchanté le public qui les a longuement applaudis. En fin de spectacle avec l'hommage à Johnny la salle était en harmonie avec le chanteur, tous étaient debout et frappaient dans leurs mains. Un beau spectacle à Chalais, les 110 seniors sont repartis ravis.

Avec la réussite de ce 15^e après-midi récréatif, l'ADMR a rempli sa mission auprès des aînés du canton qui sortent peu, le covoiturage par quelques aides à domicile et les bénévoles ont permis à tous ceux qui le désiraient de participer.

Avec le soutien des communes le Président Marcel Soulard souhaite poursuivre cette manifestation.

“ Amicale des volontaires et bénévoles du sang

Les jeunes prennent le relais

Quelle joie particulière pour les amicalistes qui accueillent les donneurs à l'entrée d'une collecte de voir arriver des jeunes en nombre! Ils arrivent parfois avec un membre de leur famille, souvent en petit groupe d'amis et ils donnent leur sang. Tout don a son importance pour les malades et les accidentés qui en ont besoin. Dès 18 ans, vous êtes considérés comme des adultes responsables et solidaires, prouvez-le! Vous n'avez pas envie de vous impliquer régulièrement dès aujourd'hui: c'est normal, nos donneurs habituels ne le sont pas devenus du jour au lendemain. Le geste médical du prélèvement vous impressionne: vous serez déjà plus détendus lorsque vous reviendrez. Depuis des dizaines d'années, le don bénévole et volontaire permet de transfuser dans les meilleures conditions de sécurité possible. Venez remplacer ceux que l'âge ou la maladie empêche de continuer à donner.



Nous vous attendons lors des prochaines collectes à Chalais, de 16 heures 30 à 19 heures 30: **lundi 21 janvier, lundi 8 avril, lundi 17 juin, lundi 19 août, lundi 21 octobre et lundi 23 décembre.**

Vous pouvez également donner à une collecte dans une autre commune ou au site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac. Pour tout renseignement s'adresser au Président de l'Amicale, Marc Duflot 25 rue de la Montagne-Verte 16210 Chalais, Tel 05 45 98 27 93 Email annie.duflot@laposte.net et au site de transfusion de l'hôpital de Girac 16470 Saint-Michel, tél 05 45 91 46 44.

“ Charente Eaux

Le SHEP (Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable de Charente), créé en 1979 afin de fédérer les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable de Charente, et le Département de la Charente se sont dès 2012 engagés dans une réflexion commune pour définir les besoins et garantir le bon fonctionnement des collectivités à la suite du désengagement de l'Etat des missions d'ingénierie publique dans le domaine de l'eau. Le fruit de ce travail a conduit, en juillet 2013, à une **transformation statutaire** du SHEP. Désormais, il s'agit de **Charente Eaux**, qui répond aux besoins d'assistance technique et administrative, mais aussi à la nécessité de **mutualiser les moyens**, de disposer d'outils permettant une **représentation** de l'ensemble des collectivités membres.

Charente Eaux regroupe des collectivités territoriales de niveaux différents: communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux et Département. Il dispose depuis le 1^{er} novembre 2018 d'un site internet: <https://charente-eaux.fr>

Cet espace est ouvert à l'ensemble des citoyens, afin de les accompagner dans leurs démarches en lien avec l'eau potable, l'assainissement et les sensibiliser à participer à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Ce qui change au 1^{er} janvier 2019

“ Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source qui va être le nouveau mode de paiement de l'impôt sur le revenu entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de ce changement, les appels au standard téléphonique du service des impôts répondant aux questions sur le prélèvement à la source ne seront plus surtaxés.

“ Conduite sans assurance

Afin de lutter contre la conduite sans assurance, les policiers et les gendarmes auront accès, à compter du 1^{er} janvier 2019, au fichier des véhicules assurés (FVA), ce qui permettra aux forces de l'ordre de détecter plus facilement les véhicules non assurés en circulation.

“ Compte personnel de formation

À compter du 1^{er} janvier 2019, les heures inscrites sur votre compte personnel de formation (CPF) seront converties en euros selon un barème établi par un décret paru au *Journal officiel* du 15 décembre 2018.

“ Saisies sur rémunérations

À partir du 1^{er} janvier 2019, de nouveaux barèmes s'appliquent concernant les saisies sur rémunérations.

“ Prix du timbre

Lettre prioritaire (timbre rouge) ou lettre verte (timbre vert): les tarifs du timbre-poste pour les particuliers vont augmenter en moyenne d'environ 10% à partir du 1^{er} janvier 2019.

“ CAF: le calendrier 2019 des dates de versement des prestations

En règle générale, le paiement des prestations se fait le 5 de chaque mois sauf lorsque le 5 tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, auquel cas le paiement est reporté au jour ouvré le plus proche.

“ Smic: revalorisation de 1,5% au 1^{er} janvier 2019

À partir du 1^{er} janvier 2019, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) va être revalorisé de 1,5% (contre 1,24% au 1^{er} janvier 2018). Le montant du Smic brut horaire sera porté à 10,03 € (contre 9,88 € depuis le 1^{er} janvier 2018), soit 1 521,22 € mensuels sur la base de 35 heures hebdomadaires.

À savoir: Cette revalorisation du Smic s'ajoute à la revalorisation exceptionnelle de la bonification individuelle de la prime d'activité, ce qui permettra d'atteindre une augmentation de 100 € pour les bénéficiaires rémunérés au Smic.

“ Pour rappel: LES FEUX DE PLEIN AIR

Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts ménagers est interdit toute l'année, sur l'ensemble du territoire du département.

L'annexe 4.2 « formulaire spécifique aux conditions dérogatoires de brûlage des déchets verts ménagers », de l'arrêté du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air est caduque.

Les modalités suivantes restent inchangées:

- ✓ Interdiction d'incinération des déchets professionnels,
- ✓ Promotion des systèmes de valorisation concernant le traitement des déchets verts (déchetterie, compostage, broyage...),
- ✓ Interdiction de lâchers de lanternes,
- ✓ Déclaration préalable en mairie: maintien du dispositif de déclaration préalable en mairie pour le brûlage des déchets verts agricoles, des résidus de la taille des vignes, de la gestion forestière, des déchets verts parasités ainsi que les feux d'artifice ou autres types de feux seulement pour les forestiers et les agriculteurs.

Toute personne disposant d'une autorisation de la mairie devra consulter le serveur vocal mis à disposition (05 45 97 61 40) avant d'allumer un feu.



“ CALITOM: C'est l'alu! Tous les petits aluminiums se trient maintenant!

A compter du 17 décembre, tous les petits aciers et aluminiums se trient aussi.

Le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus. Dorénavant, tous les petits aciers et aluminiums se trient aussi: capsules de café ou de thé, bouchons à vis, collerettes, opercules, capsules de bouteilles et de cannettes, tubes, blisters de médicaments, bougies chauffe-plats, coiffes et feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type chocolat, portions de fromage...). Tous vont dans le sac jaune!

Ces emballages s'ajoutent à la liste déjà existante des emballages en papier, carton, plastique, acier, aluminium, briques alimentaires...



Propriétaires



sécurité, confort, salubrité,
déduction fiscale,
économie d'énergie, accessibilité.



L'Anah PROPOSE DES AIDES FINANCIERES

- **propriétaires occupants** désireux de réaliser des travaux :

- **d'économie d'énergie** en vue de réduire la facture énergétique,
- **d'adaptation au handicap** ou de **maintien à domicile** dans le cadre du vieillissement.

Ces aides sont soumises à des critères de ressources. Une demande en ligne peut être initiée sur le site monprojet.anah.gouv.fr

- **propriétaires bailleurs** souhaitant réhabiliter un logement en vue de louer à des ménages aux revenus modestes

Pour tous renseignements, la délégation locale de l'Anah est à la disposition des propriétaires au 05.17.17.38.29

